

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE AMIANTE AVEC MENTION V092024

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

C'est une formation qui s'adresse aux personnes possédant des prérequis, à savoir un BAC+2 dans le bâtiment ou 3 ans d'expérience dans le bâtiment **sous réserve de validation par un organisme certificateur accrédité COFRAC.**

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● LES CONDITIONS D'ACCÈS

Le module amiante possède deux niveaux :

- L'amiante sans mention (formation préalable obligatoire : 3 jours)
- L'amiante avec mention (formation préalable obligatoire : 5 jours)

Pour la partie uniquement formation, aucun prérequis n'est nécessaire et ce pour les deux niveaux.

Pour la certification amiante avec mention des prérequis sont nécessaires à savoir : BAC+2 dans le bâtiment OU 3 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment OU Titre de niveau 5 européen « Diagnostiqueur immobilier » sous réserve de validation par un organisme certificateur accrédité COFRAC.

● PREREQUIS

Prérequis pour l'amiante avec mention :

- BAC+2 dans le bâtiment **OU** 3 ans d'expérience dans le bâtiment **OU** Titre de niveau 5 européen « Diagnostiqueur immobilier »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation et des certifications, l'apprenant sera capable de :

- Acquérir les capacités nécessaires au repérage et au diagnostic de l'amiante dans les bâtiments.
- Savoir appliquer les modalités de réalisation des missions de repérage de l'amiante conformément à la réglementation (amiante avant-vente, DAPP, DTA de 5ème catégorie)
- Savoir appliquer les modalités de réalisation des missions de repérage de l'amiante conformément à la réglementation (examen visuel, DTA de 1er à 4ème catégorie, amiante avant démolition, avant travaux)
- Etablir le rapport de repérage et de diagnostic amiante.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

«Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

LES EFFETS DE L'AMIANTE SUR LA SANTÉ (3h00)

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Les risques sanitaires.

LES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

- Le matériau « amiante » et ses propriétés.
- Les localisations.
- Les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Objectifs : Connaître les différentes formes de l'amiante

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Photos et illustrations

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE (4h00)

- Les codes de la santé publique, du travail, de l'environnement.
- Décret no 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du

risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

- Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
- Norme NF X 46-020 Aout 2017 Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — Mission et méthodologie
- Arrêté du 8 novembre 2019 compétences des opérateurs de repérages
- Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X46-021 septembre 2021 Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis — Examen visuel des surfaces traitées après travaux de traitement des

matériaux et produits contenant de l'amiante –
Mission et méthodologie

- Guide FD X46-038 Août 2023
Objectifs : Apprendre tout le contexte réglementaire lié à l'amiante
Moyens pédagogiques : Cours de formation / Normes et arrêtés

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.

Jour 2 :

LE DIAGNOSTIC AMIANTE (3h30)

- Diagnostic de Conservation des Matériaux et des Produits Contenant de l'Amiante.
- Rôles, obligation et responsabilité des différents intervenants.
- Diagnostic flocage/calorifuge/faux plafonds et cas pratiques.
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Obligations du propriétaire.

- Visite exhaustive des locaux du bâtiment (parties communes et privatives) avec repérage, vérification et inspection.

Objectifs : Connaître toutes les spécificités du diagnostic amiante

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

LE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (2h00)

- Eléments constitutifs du DTA.
- La fiche récapitulative.
- Le rapport de repérage.
- Les travaux réalisés
- Les consignes de sécurité.
- Examen détaillé des articles réglementaires relatifs au dossier technique amiante.
- Approfondissement des procédures et méthodes développées dans les normes NF X 46 020.
- Constitution d'un dossier technique amiante.

Objectifs : Connaître toutes les spécificités du diagnostic technique amiante

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

LE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES (D.A.P.P) (1h30)

Objectifs : Connaître toutes les spécificités du DAPP
Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

Jour 3 :

LE RAPPORT DE REPERAGE (3h00)

- Ordre de mission, opération de repérage, localisation des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et classement par zones homogènes, méthodologie d'échantillonnage et d'expédition au laboratoire d'analyse, grille d'évaluation de l'état de conservation des fibreux contenant de l'amiante et état des MCA durs, mesures préconisées, mesures d'empoussièrément, contrôle récurrent de l'état de conservation, travaux de désamiantage ; examen visuel post désamiantage avant démantèlement du dispositif de confinement; établissement d'un rapport d'activité annuel, rapport de mission de repérage avec rédaction incluant en outre la formulation de conclusions, de mesures et de recommandations.

Objectifs : Comprendre et apprendre à réaliser un rapport de repérage

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

Les conditions de certification. (4h00)

- Test d'évaluation des connaissances acquises durant la formation (contrôle de capacité).

Table ronde, QCM d'évaluation, évaluation de la formation.

Objectifs : Se préparer pour la certification amiante

Moyens pédagogiques : Exercices pratiques / QCM

Jour 4 :

LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DE 1ERE A 4EME CATEGORIE (2h00)

- connaît les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

Objectif : Connaître toutes les spécificités du DTA de 1ere à 4ème catégorie

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

L'EXAMEN VISUEL AMIANTE (1h00)

- connaît les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code.

Objectif : Connaître toutes les spécificités de l'examen visuel amiante après travaux

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

AMIANTE AVANT TRAVAUX (2h00)

- Les techniques de désamiantage.
- Les mesures de prévention et les équipements de protection collectifs et individuels pour chaque type de risque.
- Les autres obligations du maître d'œuvre, du chef d'entreprise : avis d'ouverture, procédure de travail, programme de prévention.
- Les analyses législatif, réglementaire, normatif.
- Modalités de réalisation des mesures d'empoussièremment amiante dans l'air des immeubles bâtis.
- Méthode de retrait de matériaux amiantés friables et non friables.
- Gestion des déchets.

Objectifs : Savoir réaliser de A à Z un diagnostic termites

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / valise pédagogique (EPI)

L'AMIANTE AVANT DEMOLITION (2h00)

Objectif : Connaître toutes les spécificités du diagnostic amiante avant démolition

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur / valise pédagogique

Jour 5 :

EXERCICES DE REALISATION AMIANTE AVEC MENTION (7h00)

- Amiante avant travaux
- Amiante avant démolition
- DTA de 1ère à 4ème catégorie
- Examen visuel

Préparation à l'épreuve théorique et pratique de la certification de personne (questionnaires et exercices).
Echange et synthèse sur la formation.

Objectif : Mettre en pratique de tous les éléments appris lors de la formation du module avec mention

Moyens pédagogiques : Exercices / QCM

PRÉSENTATION STÉPHANE MARTINEZ :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI Saint Jean de Védas (34430)

M. MARTINEZ est responsable de formation et dirigeant de SARL FDTI depuis 2010.

M. MARTINEZ est aussi Expert en Diagnostic Technique Immobilier et Pathologie du Bâtiment près la Cour d'Appel de Montpellier.

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

Amiante : contrôle de tous les Bâtiments des villes de Nîmes, Vauvert Bellegarde, Caveirac, Clarensac, Aramon, Générac...

Plomb : Agrée DDE, réalisation de contrôle pour la DASS.

Termites : travail en collaboration avec la ville de Nîmes afin de remonter les informations recueillies sur divers sites en vue de réaliser une cartographie de la ville.

Gaz : accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

Electricité : Accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur l'espace personnel de la plateforme Digiforma
- Présence de QCM via le logiciel Évalbox
- Présence de textes règlementaires et modèles de rapports vierges
- Tableau blanc
- Présence d'un vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Émargements sur la plateforme Digiforma pour les apprenants + formateurs
- WIFI disponible
- Présence consommables tels que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation
- Certifications des modules amiante avec et sans mention par un organisme de certification agréé COFRAC.

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation amiante avec mention
- Certificats pour les modules : amiante avec et sans mention : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

730 rue Théophraste Renaudot
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : 5 jours

35 heures hebdomadaire

● DEBUT ET FIN DE L'ACTION :

A définir

● LES HORAIRES :

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● LE LIEU

A définir

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 4 et 15 stagiaires.